



Triors

Bulletin municipal n°93

2 juin 2015 Page 1 sur 22

Sommaire

Le Budget

Le Monastère de Triors

D'où vient l'eau que nous buvons ?

Migrations

Comptes rendus des Réunions du conseil municipal

Infos des commissions

Informations Générales

Nos déchets

Conseils d'amis

Les associations

État civil 2014 – 2015

*Le retour des cigognes
le 12 mars 2015*



Photo de la grille de l'école repeinte par Anim2Prox

Chers concitoyens,

Ce début d'année 2015 a été marqué d'annonces et d'évènements importants pour l'avenir de notre commune.

- La construction du budget 2015 n'a pas été facile depuis l'annonce d'une réduction progressive des dotations de l'état, programmée sur la période 2014-2017 (baisse cumulée de l'ordre de 50000€ et baisse en niveau de l'ordre de 22000€ sur la période pour notre commune); il nous faut essayer d'anticiper ces évolutions.

Un objectif important du mandat 2015-2020 annoncé début 2014 était l'adaptation de l'ensemble mairie-école qui figure dans le projet de PLU; la possibilité de réaliser ces travaux passe par le maintien à un niveau suffisant de la trésorerie de notre commune. Dans cette perspective et face aux baisses de dotations annoncées, une augmentation de 3% des taux des impôts locaux a été finalement retenue par le CM pour 2015 pour préserver notre capacité d'investissement. Les dépenses de fonctionnement restent stables malgré de nouvelles dépenses obligatoires (TAP, urbanisme,..). Une présentation du budget figure dans les pages suivantes.

- Concernant le déroulement du projet de Plan Local d'urbanisme lancé en Novembre 2014, un projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD) vient d'être élaboré. Il va être soumis à débat au prochain CM de Juin 2015 et soumis ensuite à l'avis de l'administration (les PPA) puis présenté pour être débattu en réunion publique avant les congés d'été le 7 juillet à 19h30.

- Le nouveau Conseil Départemental de La Drôme a été installé suite aux élections cantonales de Mars 2015. Nous sommes dans l'attente des nouvelles dispositions envisagées concernant « l'aide aux communes » en particulier l'aide à l'investissement. Sans l'existence de cette aide, la rénovation de la salle polyvalente de TRIORS n'aurait pu être engagée.

- L'agglo Valence Romans Sud Rhône Alpes doit retenir un projet de mandat d'ici fin Juin 2015 pour une mise en place effective à partir de 2016. Parmi les axes d'intervention envisagés figurent la création d'un « fond de concours » destinés à soutenir les projets communaux, fond qui n'existait pas auparavant.

Le niveau effectif des « aides aux communes » du département et des « fonds de concours » de l'agglo conditionnera la poursuite de l'investissement dans les petites communes comme la nôtre. C'est pourquoi nous serons très attentifs aux orientations retenues.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances.

Le maire G. Labriet



Le Budget

Comme chaque année, le premier trimestre a été intense pour l'élaboration du budget de l'année 2015.

Malheureusement notre commune subit les réductions des dotations de l'état comme l'ensemble des communes de France. Ainsi les dotations diminuent de:

- 3200€ déjà en 2014
- 6380€ pour notre budget de 2015

- Et autour de 6400€ par an pour les années 2016 et 2017

Soit une baisse de niveau de 22400€ entre 2013 et 2017 et une perte de ressource de 51080€ sur la même période.

Cette perte correspond à 32% du montant de 160940€ des impôts locaux perçus en 2014.

Recettes de fonctionnement:

☞ Le budget 2015 voté lors de la réunion du conseil municipal du 14 avril, compense en partie la diminution de 6380€ des dotations de l'État par une augmentation de 3% des impôts locaux. Sachant que les bases ont été réévaluées par l'État de 0.78%. Au final pour la commune, les recettes des taxes d'imposition attendues sont de 167050€ (une augmentation de 1% ne représente que 1620€).

Les nouveaux taux votés sont de:

- 13.46 % pour la taxe d'habitation
- 15.75% pour la taxe foncière sur le bâti
- 59.10% pour la taxe foncière sur le non bâti

☞ Garderie: Augmentation de 1.11% de la garderie qui passe en moyenne de 1.80€ à 1.82€ /heure. Distribuée suivant la grille de la Caisse d'Allocation Familiale on aura: 1.69 € – 1.75 € - 1.79 € et 1.91 €.

☞ Cantine: Augmentation de 1.59% de la cantine qui passe de 4.25€ à 4.32€

☞ Temps d'Activités Périscolaire: inchangé avec 0.90€ /heure.

☞ La tarification de la salle des fêtes est réévaluée avec une augmentation de 10%.

Les nouveaux tarifs deviennent:

Tarifs charges fixes comprises	Avec cuisine			Sans cuisine	
	1 jour	W.E 2jours	3 jours	1 jour	W.E 2jours
Extérieur: particuliers /associations	307 €	439 €	494 €	241 €	362 €
Triors: particuliers /associations	197 €	263 €	291 €	153 €	214 €
Entreprises	417 €	527 €	637 €	351 €	450 €
Option vidéoprojecteur <i>caution de 200€</i>	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €

Dépenses de fonctionnement:

Elles devraient correspondre à 223934€ dont 5824€ de report 2014/2015 ; soit 218110€ pour l'année 2015 seule. C'est un peu moins que 2014

Ces dépenses comprennent:

- 4068€ de nouvelles dépenses avec l'assurance du personnel, le contrôle aux normes de sécurité (Sureté De Fonctionnement) et le service commun d'urbanisme (en remplacement de la DDE pour le traitement des permis de construire).
- Une augmentation de 8.15% (+1183€) du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui passe à 15171€

- Une diminution de la participation communale versée au SIVOS (école maternelle) qui passe de 22600€ en 2014 à 15750€ en 2015 (coût pour Triors : talon 7200€ + 1068.75/enfant, soit un coût global de 1968.75€/enfant), diminution liée à la fin des importants travaux d'isolation et de réfection du chauffage d'une partie de l'école.

- Le maintien des dépenses concernant l'école et ses projets soit 721€/par élève avec 37 élèves à l'entrée 2014 (il y en avait 36 à l'entrée 2013)

- Le maintien des subventions communales aux associations pour un coût de 2444€.

Capacité d'autofinancement (CAF)

L'objectif est d'avoir un minimum de 50000€ (avec 22000€ de Remboursement emprunts, 13000€ des Voiries et 15000€ des petits investissements). Pour 2015

le CAF prévisible sera d'environ 60000€ à 65000€ soit une CAF nette de 70€/hab. (Rappel CAF 95€/hab. en 2013).

Dépenses d'investissements

- ☞ Les remboursements des emprunts sont de 92000€ dont 70000€ d'emprunt TVA
- ☞ Poursuite du Plan Local d'Urbanisme: 22240€

- ☞ FDAC environ 20000€
- ☞ Voirie et Dotation patrimoine dont salle des associations pour 19000€ environ/ total

Recettes d'investissements

- ☞ Département : 11443€ (travaux de voirie)
- ☞ FCTVA : 65738€ (récupération de la TVA)

- ☞ 3000€ de Taxe d'Aménagement

Trésorerie

Fin 2014 Triors avait en caisse 257600€ (dont 100000€ de prêt)

On prévoit qu'à fin 2015 la caisse sera de 223500€ soit une baisse de 34000€

Le Monastère de Triors

Lors d'une précédente édition, nous avons interviewé l'IME de Triors. Cette fois nous avons pris contact avec une autre institution de la commune.

C'est ainsi que par une belle journée ensoleillée nous sommes agréablement accueillis, par le Père abbé, au cœur du Monastère bénédictin de l'Abbaye de Notre Dame de Triors.

Implanté plein sud, avec une magnifique vue sur le Vercors, nous nous intéressons au château de Triors. Sa construction, terminée juste avant 1789, avait été commencée par Charles de Lionne, dit abbé de Lesseins, chanoine de St. Barnard à Romans (+ 1700).

Il a traversé sans trop de tracas les XIX^{ième} et XX^{ième} siècles, jusqu'à ce que la dernière Comtesse du Bouchage décède en 1976. Dès 1977, son héritière, Mademoiselle Josepha du Bouchage, originaire du Danemark, fille adoptive et sans héritier direct, commença, selon le désir de sa mère, à contacter l'Abbaye Notre-Dame de Fontgombault, dans le Berry (présence d'un lointain neveu) pour transmettre légalement ce patrimoine à cette congrégation. Si Mademoiselle Josepha a vécu jusqu'en avril 2000, la fondation de l'abbaye Notre-Dame de Triors a officiellement été célébrée le 6 octobre 1984.

Ainsi, dès 1984, quatorze moines de Fontgombault répondent à l'invitation qui leur est faite de s'établir dans le château de Triors. Ces moines sont des religieux bénédictins, dont le nom vient de Saint Benoît qui, au VI^os, a fondé le monastère de Monte Cassino en



Italie et qui a rédigé une règle toujours en usage, adaptée à notre temps.

A ce jour, ils sont 40 et subviennent à leurs besoins assez largement par leur travail comme Benoît le préconisait (la ferme, les bois, jardin potager et verger, noyers, ateliers divers : poterie, confiserie...).

La ferme des Roberts et l'élevage bovin permettent de nourrir la communauté. En 2007, la construction de la nouvelle stabulation libre facilite le soin du bétail.

Voici la journée type d'un moine : le lever a lieu à 4h45, office de la nuit 5h15-6h45 suivi de la messe du petit matin célébrée par chaque prêtre ; 8h petit-déjeuner ; puis alternance d'offices dans la suite de la matinée, de lecture (9h à 10h) et de travail (11h30 à 12h45) ; le

centre en est la messe chantée à 10h (jusqu'à vers 11h15).

Le repas est pris après un bref office à 12h50 ; il est suivi de trois quart d'heures de récréation-détente ; puis travail de l'après midi de 15h à 18h. Avec l'office solennel du soir, les Vêpres, qui a lieu à 18h, on entre dans la soirée plus calme et contemplative : temps de prière personnelle et de lecture, dîner à 19h30 avant le dernier office à 20h30. Le coucher a lieu à 21h45.

La journée est ponctuée par le son des cloches, chaque office est précédé habituellement de deux sons, le premier *à la volée*, pour se préparer, le second étant *tinté* = coup par coup, pendant l'entrée à l'église. Le village entend plus ou moins ces sonneries qui indiquent que les moines prient pour tous, et bien sûr pour leurs « voisins ».

Le développement du monastère avait entraîné la construction, il y a 20 ans, de l'église avec la porterie, le cloître et un bâtiment de cellules comprenant également le réfectoire et permettant l'hébergement de visiteurs. Mais peu à peu ces cellules sont occupées par les nouveaux moines. La forte demande d'accueil et la nécessité de respecter les normes en vigueur, imposent la construction, en cours à ce jour, d'une hôtellerie.

Les moines accueillent pour des temps de retraite et de ressourcement ceux qui, respectant le silence du monastère, savent se contenter de l'austérité qu'on y trouve et souhaitent participer aux principaux offices liturgiques. La liturgie est chantée en latin, selon la tradition grégorienne. C'est toujours la règle de St. Benoît, érigée au VI^e s., qui régit la vie quotidienne que mènent ici les moines et qui impose que ce bâtiment qui accueille les visiteurs soit bien séparé pour préserver la clôture des moines.

Le Père abbé fait remarquer que « quinze siècles après St. Benoît, ses monastères attirent les personnes fatiguées par le bruit et les secousses de la vie. À Triors, le rayonnement qui attire vers l'hôtellerie tient plus du bouche à oreille que de la grande publicité à laquelle ne se prête pas du tout l'esprit monastique, « séparé du monde » pour le rejoindre autrement, par la prière et une mystérieuse sympathie. À notre époque on dit souvent que la grande communication crée en même temps de grands isollements et de lourdes solitudes : la douceur et le silence du monastère peuvent toucher en profondeur. Les hôtes cherchent le silence pour lire, réfléchir, prier et, s'ils le souhaitent, se faire aider pour orienter leur vie : révisions d'examens qui se terminent parfois par un ressourcement, adultes un peu essoufflés dans leur vie de couple..., comme aussi des « s.d.f. » qui prolongent leur nuit d'hébergement. Cette énumération n'est pas exhaustive, loin de là ».

Il nous fait part d'une anecdote qui a marqué les religieux : « voici, pris sur le vif, l'inattendu qui peut

arriver à l'hôtellerie. On a reçu un jour un appel angoissé à propos d'un adolescent impliqué dans une grave affaire de drogue : sa famille le présente comme un monstre en herbe qu'il faudrait héberger quelques jours, avant un séjour prévu en psychiatrie. Le garçon arrive, l'hôtelier au cours des premières heures vérifie qu'il ne fugue pas, puis le voyant rentrer à peu près dans le rang, n'y prête plus trop attention. On revient le rechercher à la date prévue ; le garçon est introuvable sur le moment ; voilà les parents affolés : *Comment avez-vous pu l'abandonner ainsi seul à lui-même !* Mais le garçon se montre enfin, un torchon à la main après la vaisselle du petit-déjeuner. *Quoi ! tu fais la vaisselle, toi qui ne touches jamais un torchon à la maison !* Et voici sa réponse : *C'est que, ici, on est libre, on n'est pas fliqué, soupçonné toute la journée »*

Et conclut par cette observation : « par là, l'abbaye donne l'occasion d'une belle alliance entre les domaines « spi », « psy » (spirituel et psychologique) d'une part, et les milieux sociaux d'autre part chargés de recoller les morceaux chez une jeunesse que l'éducation a parfois mal préparée à la vie. L'hôtellerie monastique devient alors un maillon discret qui contribue à restaurer le tissu social, maille par maille. »

Les travaux de l'hôtellerie ont débuté nettement avec la rentrée ; ils doivent se prolonger durant l'année 2015. Ce bâtiment ainsi prévu contiendra une quinzaine de chambres au premier étage, et une petite vingtaine au second (probablement à aménager plus tard). Une grande salle de conférence est également prévue, ainsi que des parloirs et de quoi accueillir, l'espace de quelques heures, les pèlerins et divers visiteurs.

Esquisse du bâtiment d'accueil vu depuis le parvis



L'église et la porterie sont toujours accessibles, l'église pour prier et méditer, la porterie pour tous renseignements, et pour accéder à la boutique comme pour les achats de livres, CD, objets religieux, comme aussi très simplement les articles fabriqués par les moines (poterie de grès, œufs et fromages, miel, pâtes de fruits etc.).

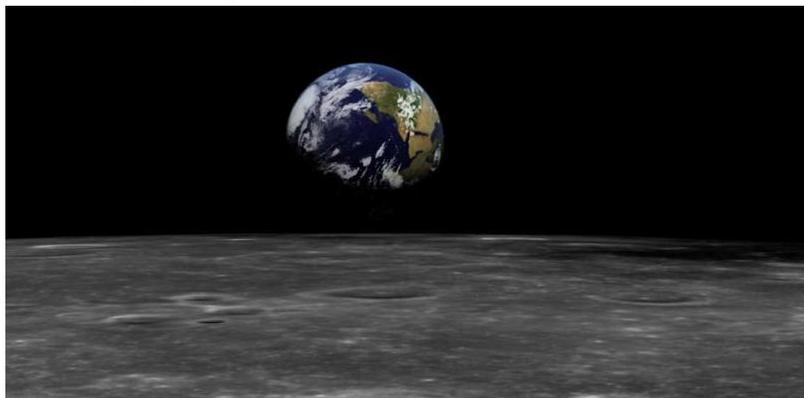
Si vous souhaitez vous instruire davantage sur la vie monastique à Triors, vous pouvez aller surfer sur le site internet régulièrement mis à jour : www.ndtriors.fr

D'où vient l'eau que nous buvons ?

Lorsqu'on voit une photo de notre planète prise depuis l'espace, on se rend bien compte qu'elle est comparable à un énorme vaisseau spatial, sur lequel nous sommes embarqués, dans un univers glacé infini.

Si la terre était une pomme, l'atmosphère serait sa pelure, et l'eau de la terre est retenue par cette pelure, elle est donc en quantité constante depuis sa création. Pour reprendre une image amusante (et approximative), nous buvons certainement l'eau qu'ont bu les dinosaures.

Vue de la lune, notre planète est « bleue » sa superficie est recouverte d'eau à 70%. Mais seuls 2,8% de cette eau terrestre ne sont pas salés, et 1% de cette eau seulement peut être considéré comme potable. Et nous sommes et serons de plus en plus nombreux à la consommer.



La terre vue de la lune (photo NASA)

Qu'est-ce que l'aquifère molassique du Miocène sur lequel nous sommes dans le Bas-Dauphiné ?

Notre commune a la chance infinie d'être située sur une considérable réserve d'eau, très pure et très ancienne, retenue dans un bassin molassique qui date du Miocène. Ce réservoir dont la création géologique remonte à – 23 millions d'années couvre 1600 km², de Valence au Nord Drôme.

A l'époque du Miocène, étant donné que le mouvement des plaques tectoniques a fermé la Méditerranée, du Massif Central aux Vosges l'eau va s'accumuler dans l'énorme cuvette ainsi formée, va éroder les roches et les transformer en sable et en molasse qui se déposeront au fond.

Et lorsque les Alpes pointeront leurs cimes, elles pousseront des marnes bleues imperméables sur la molasse : le « lit » aquifère sera opérationnel et se remplira d'eau, alimenté depuis, et en permanence, par toutes les pluies, qui s'infiltreront lentement, et par les Chambaran et par le ruissellement des contreforts du Vercors, massif calcaire poreux traversé de failles.

L'eau que nous buvons à Triors est une eau très pure, qui a entre 10.000 et 13.000 ans.

Elle ne provient pas d'une nappe fossile ou d'une rivière souterraine.

Elle n'est pour l'instant atteinte par aucune pollution.

Les captages qui alimentent Triors descendent à environ 250 mètres.

En fait l'eau circule par gravitation dans les interstices des sables molassiques, elle est contenue dans ces sables, qui constituent ce qu'on appelle « nappe de la molasse » et pour la pomper, il faut faire des forages profonds, par des tuyaux en inox de 30 cm de diamètre, percés de très

petits trous, inférieurs bien sûr au diamètre des grains de sable.

Pour chaque forage, une pompe est d'abord descendue à une cinquantaine de mètres de profondeur, et lorsque le haut des sables molassiques est atteint, les côtés et le fond du forage sont soigneusement bétonnés pour qu'il n'y ait pas d'infiltration des eaux de surface ou des pollutions puisque le rapport à la nappe est direct dans ce cas là.

Puis un tuyau perforé est passé, descendu à plusieurs centaines de mètres sous la pompe, et il aspire l'eau de la nappe sur toute sa longueur, avec un variateur qui régule la puissance et le débit de l'aspiration.

Une régulation saisonnière est également automatique, assurée par des pompes, dont la consommation en électricité atteint 120.000 euros par an, à la charge du Syndicat des Eaux de l'Herbasse.

Comment fonctionne cet aquifère molassique ?

Cette énorme masse d'eau bouge par gravitation, très lentement, en « pelures d'oignon », c'est à dire qu'il y a une forte sectorisation entre les eaux superficielles, rapides, les eaux intermédiaires, plus lentes, et les eaux profondes, très lentes, avec une alimentation lente également.

L'eau la plus profonde est la plus ancienne, c'est la plus pure, c'est celle que nous avons au robinet à Triors.

Les zones de remontée naturelle des flux profonds d'eaux anciennes se situent dans la plaine de Valence, dans la Drôme des collines et en Valloire, là où la

molasse apparaît en surface, on voit même des « lignes » de sources à certains endroits.

Cette eau a également des exutoires naturels : elle descend vers les cours d'eau et leurs vallées qui s'encaissent dans la molasse (comme la Galaure ou l'Herbasse), ou vers les points les plus bas : l'Isère, la Drôme, le Rhône.

Les zones de recharge de ces eaux ont leur origine sur les contreforts du Vercors, aux Chambaran et Thivolet, et peut-être au plateau de Bonnevaux. Mais l'aquifère molassique se recharge également grâce aux infiltrations pluviales vers la molasse (environ 0,6 à 0,9 milliards de m³ par an, soit 50 à 80% de la pluie efficace).

On comprend dès lors pourquoi les zones d'affleurement de la molasse, toutes les zones d'infiltration au-dessus de la nappe, les forages profonds pas imperméabilisés, les rivières et les nappes superficielles en relation avec la nappe profonde, constituent des entrées potentielles de pollution, qui ont amené le classement du bassin de l'aquifère molassique en « zone vulnérable ».

Ce sont des zones urgentes à protéger car elles donnent directement accès à la nappe, même si on n'est pas capables de dire aujourd'hui en combien de temps les pollutions l'atteignent.

Les teneurs analysées en nitrates sont très variables dans la molasse miocène. Peu élevées dans les zones non ou peu agricoles, elles atteignent toutefois des valeurs élevées parfois supérieures aux normes dans les zones d'agriculture intensive et dans les zones d'affleurement parce qu'il n'y a pas de couche superficielle drainante (Est de la plaine de Valence, vallée de l'Herbasse et sud de la Drôme des collines notamment).

Les pollutions azotées et en pesticides augmentent lentement, et notamment par exemple pour l'atrazine, pourtant interdite depuis 2003, ainsi que le déséthylatrazine, produit par sa dégradation, qui persiste dans les feuillettes d'argile du sol et se trouve relargué au moment des pluies.

Malgré sa profondeur, la nappe molassique peut être polluée de plusieurs façons.

Indépendamment des infiltrations diverses, un autre phénomène explique la complexité du problème, c'est ce que les scientifiques appellent la « **drainance descendante** ».

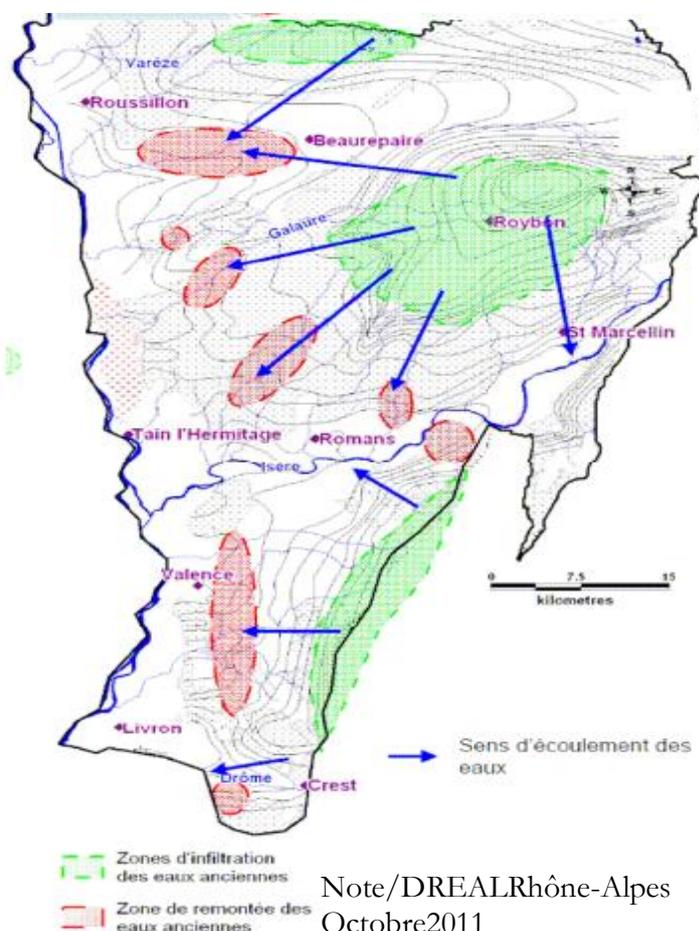
Les forages, le prélèvement de grandes quantités d'eau dans la nappe du miocène, (lorsque la ressource est trop exploitée) engendrent une modification des pressions entre les différentes couches d'eaux, (les fameuses « pelures d'oignons ») et « aspirent » l'eau des nappes intermédiaires et superficielles, même à travers des couches argileuses, tout simplement pour que les

équilibres physiques rompus se rétablissent.

En cas de forts prélèvements dans la nappe profonde, les conséquences sont multiples : puisque cette eau alimente directement ou indirectement de nombreux cours d'eau, les débits des rivières et les quantités d'eau dans les nappes superficielles vont diminuer. Et d'autre part la qualité des eaux superficielles va se dégrader car la dilution des pollutions qui existait grâce à l'apport de cette eau « molassique » résurgente n'aura plus lieu.

Et contrecoup inévitable, la qualité des eaux anciennes de la nappe de la molasse est affectée puisque les eaux superficielles et intermédiaires, chargées de polluants divers vont migrer vers la nappe profonde, aspirées par la drainance descendante.

Sens d'écoulement des eaux de la molasse



(DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Nos consommations : Chaque année un million de m³ d'eau est pompé par le SIEH (Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse) dans les sables molassiques, dont 800.000 m³ d'eau sont vendues à 19 communes. Le réseau actuel assure un rendement de 80 à 85%, alors que dans beaucoup de villes le rendement est plutôt de 60 à 65%, à cause de fuites sur les réseaux, de prélèvements sauvages (sur les bouches d'incendie par exemple) ou de casse.

Malgré l'augmentation globale du nombre d'habitants desservis par le SIEH, la consommation d'eau est restée régulière, ce qui signifie que nous avons pris conscience de l'importance vitale de l'eau et que, globalement, nous l'économisons.

Les chiffres les plus récents font état des consommations suivantes :

Pour l'irrigation majoritairement : plus de 450 forages, mais beaucoup d'autres ne sont pas répertoriés, et puisent sans aucune retenue ni contrôle.

Pour l'alimentation en eau potable de plus de 210 000 habitants : 59 forages

Pour l'industrie : plus de 50 forages,

Par les particuliers: arrosage des jardins, pompes à chaleur et géothermie : entre 5 000 et 10.000 forages, quelquefois à moindre profondeur. Là encore les chiffres sont minorés.

La nappe de la molasse et les jardiniers.

Lorsque j'arrose avec l'eau de la nappe je l'emprunte à la nappe, parce qu'il y aura forcément un moment où l'eau retournera à la terre, et plus tard à la nappe, mais je lui rend quelle eau ? dans quel état ?

Les jardiniers amateurs sont-ils victimes du syndrome « une pincée de plus, ça peut pas faire de mal » ? En fait, dans nos jardins, comme on met en général assez peu de produits, on a parfois la main lourde, pensant faire encore un peu mieux.

Dans l'hypothèse où on les utilise encore, il faut savoir que les produits actuels sont tellement puissants et chargés en matières actives que le respect strict des doses préconisées suffit largement.

Mais, entre nous, rien ne vaut la prévention, la surveillance attentive des plants, les remèdes de grand'mère (savon noir, purins de plantes, bicarbonate de soude ...), et l'enrichissement naturel du sol pour renforcer les végétaux (bois broyé, compost, fumier décomposé...)

La nappe de la molasse est inscrite au SDAGE Rhône-Méditerranée comme une masse d'eau d'enjeu régional, vulnérable et à préserver pour la satisfaction des besoins en eau potable des générations futures.

Institué par la loi sur l'eau de 1992, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est

un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau **dans l'intérêt général.**

Et bien sûr, il est essentiel de favoriser les usages nobles de la ressource, de veiller à la réalisation convenable des ouvrages de captage pour éviter la mise en communication des nappes profondes et superficielles, de réhabiliter ou de reboucher les forages à risque, et certainement de repenser l'utilisation de cette eau pour l'irrigation.

Sur 83 forages molassiques, 40% seulement sont indemnes de polluants.

Triors a cette chance !

Le projet de SAGE Molasse (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Ce projet a démarré en 2014, son adoption, si tout se passe bien, se fera en 2018, après enquête publique et approbation par les préfets de la Drôme et de l'Isère.

141 communes sont concernées (dont 100 en Drôme), totalisant 319.000 habitants (278.000 dans la Drôme et 41.000 dans le sud de l'Isère). Le site couvrira 2018 km².

Que ce soit pour des raisons environnementales, économiques ou éthiques, **la préservation de la ressource d'eau potable est aujourd'hui un enjeu majeur** qui devra mobiliser un nombre important d'acteurs. Cette préservation correspond d'ailleurs à une exigence reprise dans **l'article 7 de la Directive Cadre sur l'Eau** : « réduire le degré de traitement de purification nécessaire à la production d'eau potable ».

Préserver la ressource en eau et restaurer l'équilibre entre demande en eau et ressource disponible, tout en assurant aux générations futures l'accès à une eau potable saine, qui n'aura pas besoin de traitements, voici le défi auquel nous allons être confrontés, que nous le voulions ou non, que nous soyons d'accord ou non. Anticiper avant de faire subir...

Pour aller plus loin Etudes de la molasse du bas Dauphiné sur le site :

www.ideeseaux.com/fileadmin/documents/Plaquette_molasse.pdf

Et le site gouvernemental : <http://www.eaufrance.fr/>

Service public d'Information sur l'Eau (SIE) portail national

Migrations *par R. Goëan*

C'était le 8 mars dernier, un tintamarre pas commun me fit lever les yeux au ciel pour observer une formation en 'V' d'oiseaux. J'ai cru à des oies sauvages ou des cigognes.

La formation se regroupe et tournoie à la recherche d'un endroit pour atterrir juste au-dessus du quartier de la Berlodiaire puis disparaît vers Chatillon Saint Jean.



Après renseignement, Jean Christophe Cordara (de Chatillon) amateur photographe des oiseaux, me précise qu'il s'agissait certainement de grues.

Quelques jour plus tard, le 12 mars, c'est au tour des cigognes. Je les ai observées, au croisement des la route de Chatillon Saint Jean/Romans et de Génissieux/Saint Paul les Romans, en train de reprendre des forces derrière un tracteur qui remonte les vers de terre

Encore une fois Jean Christophe en bon photographe a pu prendre ce cliché quelques instants plus tard.



Et enfin de retour de Bretagne (où les goélands remplacent les pigeons) le 5 mai je reconnais le cri des guêpiers d'Europe qui sont toujours à l'heure du 1^{er} mai.

Mais quelqu'un sait-il où crèche ce bel oiseau sur Triors?



Comptes rendus des Réunions du conseil municipal

Réunion du 4 novembre 2014

Délibérations :

- Décision Modificative : Pour payer le service commun Anim'2 Prox, il convient de faire un virement d'un compte à l'autre de 500 €. La somme était de 1 348.90 €.
- Décision Modificative : même opération concernant le prêt du Crédit Agricole pour financer l'avance de TVA (70 000 €). Dans le budget, les frais de dossier n'avaient pas été pris en compte. Virement de 200 €.

- Modification des statuts de la Communauté d'Agglo concernant le réseau numérique. Le maire informe le Conseil que la Communauté de Communes de Bourg-de-Péage avait déjà cette compétence.
- Demande d'adhésion au SID (Service d'Irrigation Drômois) de plusieurs communes aux alentours de St Donat.

☞ Ces délibérations sont acceptées à l'unanimité.

Sortie de la ville de Romans du SID : la délibération est reportée.

Point des commissions :

Urbanisme :

PLU : Le Maire rappelle le choix du bureau d'études le BEAUR et son message faisant le point sur la procédure des choix. Mme BARNERON (technicienne du BEAUR) mènera le travail et s'engage à rédiger un compte rendu après chaque réunion.

ADMR : 2 dossiers de portage de repas ont été mis en place pour M. et Mme BRESSON.

SIEH : Le syndicat constate une baisse de la consommation de l'eau chez les particuliers en 2014.

Déchets : Projet de mise à disposition de composteurs collectifs par l'agglo. 3 personnes seraient intéressées. Trois composteurs envisagés : école IME... Andrée demande à ce que le Conseil s'engage pour lancer cette action. Marie-Noëlle en parle à l'école et à l'IME. Andrée propose également des colonnes de récupération des piles usagées à la Mairie et à la salle de réunions : Le conseil donne son accord.

Voirie et travaux :

- Mur de soutènement du cimetière : les travaux sont reportés en attente de situer un câble de téléphone enterré.
- Peinture à faire sur 2 dos d'âne chemin des Pionniers.
- Achat d'un tourniquet pour le terrain multi usages.
- Des séparations ont été réalisées entre les eaux pluviales et les eaux usées dans le lotissement Levant Planchatel.

Petite enfance : un bilan du service a été dressé, positif.

CCAS : 1^{ère} réunion : le repas des anciens est prévu le 6 décembre.

SIVOS : RAS le nouveau chauffage marche bien.

Ateliers périscolaires à l'école communale : 17 enfants le lundi – 15 le mardi et jeudi, le vendredi un peu moins.

La commune a reçu le 1/3 du versement de l'état accordé à cet effet.

Salle Polyvalente : le Maire fait le point sur le coût de la rénovation. Sur le reliquat des subventions, une décision est prise pour changer les portes de communication avec la salle des associations et poser des portes coupe-feu.

Assurance du personnel : Le Maire soulève le problème d'assurance lors des absences (maladie, accident...) mais aussi des décès du personnel communal. Un devis de 1 700 € à 2 600 €/an est proposé par le Centre de Gestion et souscrit auprès de la CNP/SOFCAP. A revoir au prochain conseil.

Réunion du 11 décembre 2014

Délibérations :

- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois : le syndicat devient un EPCI. les agriculteurs, les communes restent représentés par secteur.
- Retrait de la commune de Romans du SID à cause de la concession à VÉOLIA qui ne peut pas se partager.
- Désignation du représentant de l'UDAF qui doit être un membre non élu du CCAS. Pour l'instant, pas de volontaire.

- Transfert de la compétence « assainissement collectif ». Le Maire explique que cette compétence est obligatoire pour les EPCI de notre taille. A partir du 1^{er} janvier 2015 la responsabilité sera du fait de l'agglo, les tarifs également. La convention à signer indique la prise en compte par l'agglo du projet de raccordement éventuel au réseau de Romans, le versement des excédents comptables sur le compte assainissement de la commune à l'agglo. Les tarifs futurs dépendront désormais de l'agglo. En 2015 M. BOSSAN continuera

l'entretien sur la base de 5 H/semaine. L'Agglo versera 5 000 €/an à la Commune. La convention est signée jusqu'en 2020.

- Adhésion au service commun d'application du droit des sols de la Communauté d'Agglo. Le maire rappelle que la commune a déjà accepté le principe d'un service commun pour l'instruction des documents d'urbanisme. Il s'agit là de la mise en place effective par la signature d'une convention entre l'Agglo et environ une trentaine de communes. La commune reste responsable de son PLU et des autorisations de construire. Le service commun de l'agglo ne fera qu'instruire les dossiers de permis de construire. La convention fixe les obligations des parties, le coût du service. Elle est établie jusqu'en décembre 2020.
- Contrat d'assurance des risques statutaires concernant les agents communaux : la commune, à l'heure actuelle, n'a aucune assurance concernant les dommages corporels affectant le personnel. Le Centre de Gestion, mandaté pour lancer un appel d'offre, a sélectionné la CNP. Coût prévisible : environ 2 600 €/an.
- Demande de subvention pour le projet d'installation d'une œuvre d'art (concerne le projet d'acquérir une statue de TOROS). Le Maire présente une demande de subvention à M. Didier GUILLAUME pour le Sénat.
- Taux et exonération en matière de taxe d'aménagement communale. Le Maire rappelle que la commune avait pris une délibération en 2011 pour 3 ans et propose de reconduire les mêmes taux : 5 % et d'en exonérer les logements de type PLAI.
- Décision Modificative n°6 : imputation de 450 € sur le compte 2181 pour l'achat de tapis pour le terrain de jeux.

- Mise à disposition d'un terrain agricole communal à un agriculteur par le biais d'une convention annuelle à titre gratuit, interdisant les cultures pérennes et excluant tout bail de fermage.

☞ Ces délibérations sont acceptées à l'unanimité.

Point des commissions :

Urbanisme :

- Une DP a été déposée par M. FERRARI pour la réhabilitation de la maison TARDY.
- PLU : une réunion avec les agriculteurs a eu lieu. Les réunions de travail avec les élus ont commencé. Un rapport a été réalisé.

École:

- Un lombric-composteur va être installé à l'école.
- Un projet de chantier avec les jeunes d'Anim'2 Prox consistera à supprimer la marre et repeindre la grille de l'école.
- Un projet de partage de temps commun à midi entre les enfants de l'école et les enfants de l'IME est étudié.

SIEH : audit positif. Pas d'augmentation de tarif prévue.

Une réunion cantonale a eu lieu début décembre. Moment d'échanges entre les élus et de suivi des dossiers.

Le Maire rend compte d'une réunion à l'Agglo sur l'évolution des compétences.

Réunion du 14 janvier 2015

Délibérations :

- Désignation d'un représentant de la commune à l'UDAF : Les communes doivent déléguer un membre non élu du CCAS à l'Union Départementale des Associations Familiales. Mme Elisabeth LABRIET est élue à l'unanimité.
- Modification du règlement de la salle polyvalente concernant la mise à disposition du vidéoprojecteur. Actuellement, tous les locataires de la salle peuvent l'utiliser mais le

Maire craint une usure prématurée du matériel. Après en avoir débattu, le Conseil décide de mettre ce matériel à disposition en option moyennant un coût. L'évaluation du coût sera faite avec un technicien.

Point des commissions :

Urbanisme :

- Une Déclaration Préalable pour une réfection de toiture chez M. DUFOUR.

- le Permis de Construire pour Châteauneuf est accepté. Les travaux vont pouvoir commencer.
- Un point sur la préparation du PLU avec un débat sur les parcelles en zone NB.

Travaux :

- Les demandes des tracés (Télécom, SIEH...) pour prévoir les travaux vers le cimetière sont lancées. L'inconnu du lieu du passage des câbles retarde le lancement de la réfection du mur.
- Un reliquat de subvention de la salle polyvalente (env. 40 000 €) peut être utilisé en 2015 : le conseil réfléchit aux besoins d'investissement (*par exemple, remettre en état la salle des associations, refaire le chauffage de cette même salle, protéger les vitraux de l'église...*).
- La Direction Départementale du Territoire (ex-DDE) refera les accotements du CD507 en 2015.
- Une lettre sera envoyée au Syndicat Départemental des Énergies de la Drôme pour faire le point des travaux sur le poste de la Garenne : notamment remise en état des bordures.

Grande Agglo : plusieurs réunions sont prévues jusqu'en Mars pour valider les transferts de compétences. La mise en œuvre est prévue en 2016.

SIVOS : une discussion a eu lieu entre le bureau du syndicat et les 3 maires (Parnans, Chatillon St Jean et Triors) concernant la répartition des coûts pour l'école maternelle. La demande de Triors c'est d'aller vers la suppression de la part fixe.

Élections départementales : le point sur les élus disponibles pour envisager les tours de rôle pour les deux dimanches.

Réunion ambroisie : Un bilan et des propositions ont été élaborés avec des élus de la Drôme en janvier à Alixan.

Illuminations de Noël : Demande de certains élus de décorer le village pour décembre 2015.

Réunion du 18 février 2015

Vote des comptes administratifs 2014 :

Le maire présente les comptes administratifs 2014 du budget principal faisant apparaître un déficit cumulé de 99 792 € en investissement et un résultat positif cumulé en fonctionnement de 357 369 € d'où un résultat final positif en fonctionnement de 257 577 €.

Pour le budget assainissement, l'investissement est positif de 2 781 € et le fonctionnement de 21 236 €.

Pour le CCAS : excédent de fonctionnement : 68 €.

Les comptes administratifs 2014 sont acceptés à l'unanimité.

Délibération :

Création d'une activité accessoire pour la gestion de la salle polyvalente. Le Maire rappelle que le Conseil avait décidé en 2014 de rétribuer le régisseur à chaque location. En fait la procédure ne peut pas se faire ainsi. La trésorerie indique une autre procédure. La régie est maintenue mais l'activité accessoire est créée pour pouvoir indemniser Isabelle COINDRE.

☞ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Point des commissions :

Urbanisme :

- PLU : La réunion avec les personnes publiques associées (représentants des organismes publics : DDA, DDT, Communauté d'agglomération, SDED...) a eu lieu le 16 février. Annie CHABERT-BONTOUX présente le compte rendu. Pas de blocage de principe de leur part.
- Nicole UNY est allée à une formation pour utiliser un nouveau logiciel pour gérer les Permis de Construire et les Déclarations Préalables.

Commission "Économie et Tourisme" de l'agglo :

Mise en route de la commission (environ 15 communes représentées).

Comité Rivières :

Des travaux sont prévus le long de la Joyeuse pour protéger les riverains. Les études sont lancées.

Travaux :

Il y a eu une réunion avec les associations pour rénover la salle et faire le point sur ses équipements. Des travaux devraient être lancés en 2015.

Grande Agglo :

Annie CHABERT-BONTOUX nous parle de l'avancée des discussions sur les nouvelles compétences de l'agglo.

CCAS :

- Travail pour préparer la semaine bleue : viser des actions inter générationnelles (penser à inclure aussi les enfants de l'IME).
- Penser aux personnes isolées qui ne viennent pas au Club.

- Organiser l'opération "fleurs" de l'ADMR.
- Intégrer les ados dans la vie du village, par exemple lors de certaines fêtes (St Vincent...).

Questions diverses :

- Entretien chemin de la Garenne : travaux à l'arrêt.
- Marie-Noëlle PERNAUT fait part d'une enquête auprès des parents de l'école pour faire le bilan des temps périscolaires. Le coût de la garderie est évoqué.
- Élections départementales : répartition des assesseurs pour la tenue du bureau de vote.

Réunion du 18 mars 2015

Délibération :

Renégociation du prêt de la Caisse d'Épargne effectué lors des travaux sur la place (2004). Le Maire explique le contexte financier, la baisse des taux. Il annonce que le taux passerait de 4.54 % à 4.25 %. Il reste 9 ans de prêt à courir.

☞ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Point des commissions :

Budget 2015 :

Le Maire présente l'avancée des réflexions de la commission des finances. Prévision de hausse des Taux des impôts locaux + 2 %.

Urbanisme:

PLU : Relecture du dernier compte rendu. Notamment travail sur l'assainissement, le PLH, la zone NAI. Présentation des orientations d'aménagement.

Une réunion avec le CAUE à St Donat, le BEAUR travaille dans ce même cadre. Une autre réunion avec les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture.

CCAS: Vente de fleurs pour l'ADMR le samedi 14 mars : 570,50 €.

École : Réunion à l'IME : satisfaits de l'organisation des TAP. Info sur les projets de la Semaine Bleue et du CLIC.

Conseil d'école le jeudi 19 mars.

Anim'2 Prox : finalisation d'un chantier jeunesse : peinture de la grille de l'école, supprimer la mare.

Éclairage Public : le point sur les travaux en cours prévus.

SIEH : bon budget 2014 : pas d'augmentation. Investissements : 500 000€/an.

Travaux : la réfection du mur du cimetière va enfin démarrer.

Questions diverses :

- Cérémonie de la FNACA le 19 mars à Triors
 - Élections les 22 et 29 mars
 - Faut-il installer un panneau "Chapelle de Gillons" sur la commune ?
-

Réunion du 14 avril 2015

Délibération :

- Révision tarif et règlement salle polyvalente : + 10 % sur les tarifs de location et les charges fixes. Matériel en option : 1 rétroprojecteur + écran et télécommande avec un coût de 70 € et une caution de 200 €.
- Augmentation tarif de la cantine : de 4.25 € passe à 4.32 € (+ 1.59 %)
- Augmentation tarifs de la garderie (+2cts) : 1.69 € - 1.75 € - 1.79 et 1.91 €.
- Tarif de l'heure du périscolaire reste inchangé : 0.90 €.
- Tarifs licence IV : inchangés

☞ Toutes ces délibérations sont acceptées à l'unanimité.

- Vote des taux 2015 :
 - Augmentation de 2 % : 4 voix
 - Augmentation de 3 % : 7 voix
 - 1 Abstention
- Vote du Budget Principal : ➔ accepté à l'unanimité
- Vote du Budget CCAS : ➔ accepté à l'unanimité

Point des commissions :

Urbanisme : Une DP de M. BOSSAN Jean Noël pour la rénovation de façades.

Travaux : Travaux du cimetière terminés.



Anim'2Prox : 3 matinées : rebouchage de la mare et peinture grille et portails de l'école.

École : Initiation aux premiers gestes de secours par la Croix Rouge durant les TAP pour les enfants de 7 à 11 ans : 20 enfants inscrits. Peut-être en y associant certains enfants de l'IME (au moment de la publication de ce bulletin, 28 enfants de l'école sont inscrits sur 4 séances qui auront lieu en juin).

SIVOS : Mise en place du nouveau jeu. Intervention d'anim'2Prox la semaine prochaine pour la peinture du circuit à vélo.

Les 2 PEDT (Projet EDucatif Territorial) ont été envoyés, retour en attente.

CCAS : Réunion la semaine prochaine pour organisation repas.

Questions diverses :

- Forum des associations le 5 septembre à Triors le matin. Repas inter associations.
- Rencontre Maire – Sou des Écoles le 21 avril pour échanges.

Réunion du 19 mai 2015

Rencontre :

Les nouveaux conseillers départementaux (P. PIENIEK et K. GUILLEMINOT) viennent se présenter et parler de la nouvelle politique départementale. Sont évoqués :

- Les nouvelles règles de financement de l'action des communes,
- Les réunions cantonales et le SIVOS,
- Les actions projetées pendant le mandat.

Délibération :

- Adhésion de la commune de St Bonnet de Valclérieux au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse. Cette demande a déjà été acceptée par le Conseil Syndical du SIEH.
 - Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à Demande de Permis d'Urbanisme. Il s'agit de la parcelle de Mmes Cochat que le SDH souhaite acheter. Débat sur les discussions possibles avec l'acheteur. Le Maire souligne que les relations sont bonnes avec le SDH.
 - Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de la Drôme (gérant les personnels de mairie) concernant l'assistance retraite jusqu'au 31 décembre 2017.
 - Régularisation des opérations comptables sur la rénovation de la salle polyvalente (Organisation Planification et Coordination du chantier).
- ☞ Toutes ces délibérations sont acceptées à l'unanimité.

Point des commissions :

Urbanisme :

- Une demande de PC pour la création de 2 gîtes sur un bâtiment agricole.

- Poursuite des études sur le PLU. Un débat sur le PADD du PLU est à prévoir avant sa présentation auprès des personnes compétentes.
- Les petites communes demandent au SCOT de pouvoir s'adapter par étapes pour respecter les seuils imposés de densité de l'habitat à l'hectare.
- Le SDH est en train d'acquiescer le terrain de Mmes Cochat (terrain au-dessus du terrain de jeux). Une esquisse d'aménagement du SDH a été présentée.
- VRD : La loi impose d'aménager l'arrêt de bus pour les handicapés. Vu les contraintes techniques des nouvelles normes, une dérogation est demandée au Préfet.

Communication: Point sur la prochaine parution du bulletin municipal.

Un forum des associations de Triors, de Chatillon Saint Jean et de Parnans est organisé le 5 septembre 2015 de 9h à 12h30.

Travaux et voirie

Devis en cours pour la rénovation de la salle des associations et pour les travaux de voirie. La salle sera indisponible pendant les travaux de rénovation.

École :

28 enfants sont inscrits pour suivre la formation « initiation aux premiers secours » de la Croix Rouge dispensée en juin pendant les TAP. La Mairie prendra en charge la part financière correspondant aux TAP

SIVOS : Il y aura assez d'enfants pour conserver les 3 classes.

Le changement des volets et le ravalement des façades vont être effectués cet été.

Agglo Valence Romans Sud Rhône Alpes:

Le Maire fait le point sur les discussions pour fixer les nouvelles compétences de l'Agglo. Au 01/01/2016, les compétences facultatives doivent être adoptées.

Infos des commissions

Commission Voirie

Chaque année la commune dépense plus de 23.000€ en réfection des chaussées sachant qu'environ 45% seront subventionnés. Cette année le gros des travaux va être:

- Création d'une contre pente derrière la maison Chabert (en haut de la montée du Pavé) pour supprimer les inondations de leur domicile.
 - Reprendre la portion du chemin de Lombret avant le virage.
 - Reprendre le chemin de St Jean (route du cimetière) du pont jusqu'au cimetière.
 - Refaire le parking du cimetière.
-

Commission Urbanisme

A SAVOIR :

Toutes les constructions; abri de jardin, vérandas inférieures ou égales à 20 m², réfection de toitures, les piscines, les clôtures doivent faire l'objet d'une déclaration préalable à déposer en mairie.

Au-delà de 20 m², il sera nécessaire de présenter une demande de permis de construire.

Annonce de



Amélioration de l'habitat

Bénéficiez de conseils et de subventions pour aménager ou rénover votre logement

Vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans et vous souhaitez l'aménager ou le rénover ? Rendez-vous dans l'une des permanences d'information proposées aux habitants de Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

Vous pouvez obtenir des conseils du Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme (CALD) et des subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Département de la Drôme, de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes et des caisses de retraites pour les personnes retraitées. Le CALD vous propose également une visite de votre logement et vous accompagne **dans vos demandes** de subventions. **A noter que votre dossier doit être déposé avant le début des travaux.**

La priorité est donnée :

- à la réhabilitation et l'adaptation du logement aux personnes à mobilité réduite ;
- à la lutte contre la précarité énergétique ;
- à la remise sur le marché, après rénovation, de logements en mauvais état pour les propriétaires bailleurs.

Exemples de travaux éligibles :

- pour la performance énergétique : isolation, remplacement de chaudière ;
- pour l'adaptation de logement pour les personnes âgées ou handicapées : installation d'une rampe d'accès, remplacement d'une baignoire par une douche.

Prochaines permanences :

**1^{er} et 3^e lundis
8h30-9h30**

Année 2015
5 et 19 janvier
2 et 16 février
2 et 16 mars
20 avril
4 et 18 mai
1er et 15 juin
6 et 20 juillet
7 et 21 septembre
5 et 19 octobre
2 et 16 novembre
7 et 21 décembre

CALD à Valence aux heures d'ouverture des bureaux

Numéro vert : 0 800 300 915 - Courriel : eoh@dromenet.org

Commission école



Le Directeur de l'enseigne **BRICO**^{MARCHE} vient d'offrir aux écoliers de Triors un récupérateur d'eau de pluie et nous tenons à l'en remercier chaleureusement.

Les enseignants renouvellent depuis plusieurs années l'activité jardinage proposée aux enfants durant l'année scolaire.

Jusqu'en avril 2015, le jardin, c'était dans des petits bacs disposés dans la cour. Cette année, à la demande des enseignants, afin de créer un vrai « espace jardin », la municipalité a organisé un « chantier jeunes », encadré par Anim2Prox, pour repeindre les grilles de l'école et pour boucher la mare, désormais transformée en jardin. Le chantier a été laborieux, mais le résultat est maintenant bien concret.

Mais pour que les plantes poussent ... il faut de l'eau... et récupérer l'eau de pluie pour le jardin, c'est idéal.

Aussi, nous avons sollicité le don d'un récupérateur d'eau auprès du magasin Brico-marché. Monsieur Gillard, Directeur, s'est, sans hésitation, engagé à nous accompagner dans cette action écologique et pédagogique, et a offert ce récupérateur fabriqué à partir de matériel recyclé à 100%.

Ce matériel permet ainsi un arrosage économique du jardin. Robuste, il possède des barres de renfort intérieures. De faible encombrement, son installation est simple et rapide.

Son support de cuve permet de rehausser la cuve afin de faciliter l'utilisation de l'eau via le robinet.

Notre célèbre « Mimi » sera sollicité pour les raccords au chéneau et il faudra alors souhaiter ... la pluie ...

Nous apprécions à sa juste valeur ce geste commercial et pour renouveler nos remerciements à Monsieur Gillard et à toute son équipe et nous vous rappelons

que **BRICO**^{MARCHE}, désormais installé au Parc St Paul, est ouvert du lundi au samedi.

Informations Générales

Info. Insee:

ENQUETE STATISTIQUE SUR LA SANTE ET LES CONDITIONS DE VIE DES SENIORS

L'Insee réalise du 2 mai au 10 octobre 2015, une enquête sur la santé et les conditions de vie des seniors.

L'enquête a pour objectif de mieux connaître les conditions de vie des personnes âgées, leurs difficultés et les aides qu'elles reçoivent. Les résultats, portés à la connaissance des professionnels et du public, vont permettre de mieux cibler les politiques d'aide à destination des personnes ou familles dans le besoin.

Dans notre commune, quelques personnes de 60 ans ou plus seront sollicitées. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec elles. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue régulièrement depuis 1964 une enquête sur la formation et la qualification professionnelle. Cela sera la septième édition.

Les thèmes abordés concernent essentiellement la formation initiale, la mobilité professionnelle et la formation continue sur les 5 dernières années.

L'enquête Formation et Qualification Professionnelle est la seule enquête à s'intéresser simultanément à l'ensemble de ces sujets sur un champ complet de la

population. A ce titre, elle permet de porter un diagnostic renouvelé sur les évolutions de la société. Par ailleurs, cette enquête est la seule source qui fournit des informations à la fois sur le recours à la formation professionnelle continue et sur la trajectoire professionnelle sur moyenne période. C'est enfin une source d'information très importante sur l'évolution des parcours professionnels et de la formation des personnes de 22 ans ou plus.

A cet effet, 45 000 individus ont été choisis au hasard en France métropolitaine. Ils seront enquêtés par visite à leur domicile. La participation des enquêtés est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Un enquêteur prendra contact avec les enquêtés d'avril à octobre. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques; la loi en fait la plus stricte obligation.

Congés d'été :

La Mairie sera fermée du 31 juillet au 24 août.

Camion Pizza:

A partir du mardi 9 juin 2015 à 18 H 30, un camion Pizza stationnera tous les mardis sur la place de l'église

Nos déchets

Ouverture de la carrière uniquement pour les végétaux :

Pour déposer sur la plateforme aménagée (et non dans le trou), les branches issues des tailles des haies ou d'élagages. Les feuilles et les herbes peuvent être déversées dans le trou (pas de gravats ni de métaux ni de plastique) tous les 1ers vendredi de chaque mois entre 15h00 et 17h00 (hors juillet et août). M. BOSSAN sera présent pour organiser les dépôts.

Les bennes pour les objets encombrants sont disponibles trois fois par an dans notre secteur. Nous sommes regroupés avec Châtillon-Parnans. Les bennes sont déposées à l'entrée du village de Parnans (parking des bennes du tri sélectif). Un calendrier annuel qui fixe les heures et dates d'arrivée des bennes est affiché au tableau d'affichage. **Prochaine date : le samedi 11 juillet de 8h00 à 14h00 à Parnans.**

Déchèterie de Mours St Eusèbe, Z.A. rue de Vercors :

Ouverte le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30

De décembre jusqu'au mois de février inclus, la déchèterie de Mours est fermée les mardis et jeudis.

Déchèterie de Romans sur Isère, Avenue de la Déportation :

Ouverte du Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30. Fermée le dimanche et jours fériés
Le premier mardi de chaque mois, dépôt de plaques d'amiante autorisé pour les particuliers (10 plaques maxi par personnes).

En 2014, la commune a déploré l'incendie des 5 conteneurs sur les 7 que l'agglomération a mis à notre disposition. Cette destruction fait suite à une série sur l'agglomération. Sachez que chaque conteneur coûte plus de 1500€ ce qui va se traduire dans nos impôts.

Nouveau: Les déchèteries de Bourg-de-Péage et de Romans sont équipées d'une benne Eco-mobilier

Enquête publique:

Les Conseils départementaux de la Drôme et de l'Ardèche organisent une enquête publique, relative au Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Drôme et de l'Ardèche, qui se déroulera du lundi 1er juin au jeudi 9 juillet 2015 inclus.

Le Plan, accompagné d'un rapport environnemental, a pour objet de fixer un cadre à la gestion des déchets

La Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes a signé un contrat territorial de collecte du mobilier avec l'organisme Eco-mobilier. Dans ce cadre, un plan pluriannuel d'équipement des déchèteries a été établi. Après le site de Valence-Portes-lès-Valence, ce sont donc les déchèteries de Bourg-de-Péage et de Romans-sur-Isère qui viennent d'être équipées de bennes spécifiques pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).

Les bennes Eco-mobilier ont été installées les 2 et 3 avril 2015 et sont d'ores et déjà opérationnelles.

Tous les meubles sont concernés

Ces bennes couvertes de 30m³ peuvent réceptionner :

- tables
- armoires, bureaux, commodes...
- meubles de salle de bain ou de cuisine
- canapés, fauteuils, chaises...
- literie (matelas, sommier)
- meubles de jardin...

Le meuble est accepté quel que soit le matériau (bois, métal, plastique...), son état (entier, démonté, abimé...) et quelle que soit sa taille. Les éléments de décoration et de récréation (ex : jeux d'extérieur pour enfants) ne sont pas considérés comme du mobilier.

L'objectif est de favoriser le recyclage de ces déchets en diminuant leur mise en décharge. Les déchets ainsi collectés seront envoyés vers un centre de tri avant d'être acheminés vers des unités de valorisation spécifiques.

En 2016, ce sont les déchèteries de Valence le Haut, d'Etoile-sur-Rhône et de Mours-Saint-Eusèbe qui devraient être équipées de bennes Eco-mobilier.

A noter : Une famille de 4 personnes jette près de 100kg de mobilier par an. Actuellement, 55% sont enfouis. Seuls 23% sont recyclés.

non dangereux aux échéances de 6 et 12 ans, en concertation avec les partenaires (collectivités locales, services de l'État, fédérations de professionnels, chambres consulaires et monde associatif).

Les Drômois et les Ardéchois sont invités à donner leur avis.

Rendez-vous donc sur www.ladrome.fr et www.ardeche.fr dès le 1er juin 2015.

Conseils d'amis

- Ne plantez pas de pins noirs d'Autriche ou de pins d'Alep car ce sont les arbres préférés des chenilles processionnaires.
- Plantez des haies qui n'auront pas besoin d'être taillées chaque année.
- Si vous avez des haies à tailler, mettez vous d'accord avec vos voisins pour mettre en commun un endroit au fond du jardin où vous oublierez les résidus de taille, et qui feront d'excellents abris pour toute une faune auxiliaire comme les hérissons.

- Débarrassez-vous des Ailantes et des Sumacs. Ces arbres sont très envahissants via leurs rejets. Et bien sûr n'en plantez pas (Sumac de Virginie par exemple). Pour s'en débarrasser, il est recommandé d'épuiser l'arbre en pratiquant à hauteur d'homme une ou deux entailles circonférentielles de 10cm de haut jusqu'à l'aubier (partie dure de l'arbre) de sorte que la sève ne circule plus vers les racines. L'arbre va mourir (entre 1 et 3 ans) sans faire de rejet (contrairement à un abattage où la souche et les racines vont multiplier les rejets).



- **Pyrale du buis. Observez vos haies de buis : les chenilles ont disparu.**

Mais c'est temporaire. Les papillons gris et blancs qui pondent dans les buis commencent à revenir, et le cycle va recommencer.



Les nymphes 2014 ont passé l'hiver protégées dans leurs cocons entre les feuilles, les chenilles en sont sorties au printemps et ont commencé à manger, à bien manger puisque nous avons la chance d'avoir beaucoup de buis !

La 1^{ère} génération de papillons 2015 vient d'éclore !
- Si tous les oiseaux ne mangent pas les chenilles, par contre, ils mangent les papillons !

- Si les oiseaux mangent des insectes qui ont subi un traitement chimique, ils s'empoisonnent.

- Si vous avez beaucoup d'oiseaux dans votre jardin (pinsons, mésanges...etc) ils feront le ménage des papillons de la pyrale du buis, et parfois des chenilles en période de nourrissage. Service gratuit, durable et écologique !

Cette chenille n'est pas urticante : on peut la ramasser à la main et l'écraser, la brûler, l'ébouillanter... au choix !!!

Un jet puissant d'eau froide sur les parties infestées fera tomber les chenilles à terre, où elles pourront être ramassées. Les larves tombées à terre ne peuvent pas remonter. Autre avantage : les logettes dans lesquelles s'enferment les nymphes seront ouvertes par le jet et accessibles aux oiseaux.

Le bacille Thuringiensis est assez efficace, il est ingéré par les chenilles et les empêche de s'alimenter car il libère des toxines dans leur intestin.

Les régulateurs de croissance agissent par ingestion, ils sont donc plus sélectifs que les insecticides classiques. Les traitements chimiques, même s'ils sont efficaces sur le coup, tuent également beaucoup d'autres insectes. Et les chenilles qui en réchappent permettront au cycle de continuer : l'espèce produit 3 à 4 générations par an.

Si on entre dans la lutte chimique, tout le monde y perd, et on élimine les possibilités de régulation naturelle.

Les buis dévastés peuvent être remis en forme par un bon nettoyage des parties « toilées » et de l'arrosage intensif pour favoriser la repousse des nouvelles feuilles.

Bon courage, nous pouvons sauver nos buis !!!

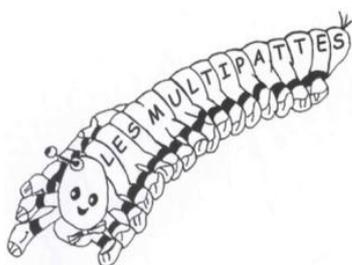
Les associations

Les multipattes

L'association des Multipattes est un club de randonnées pédestres, nous marchons dans tous les massifs: alpins, Vercors, Chartreuse, Belledonne, Oisans, Diois, Ardèche.

Nous randonnons tous les dimanches, si vous avez envie de randonner, venez nous rejoindre.

Renseignements Marie Claire Deleigne 04.75.47.73.26 et Claudie Berruyer 04.75.71.43.79



Le Sou des Écoles

Le sou des écoles est une association dont le but est d'améliorer la vie de nos écoliers.

L'école compte 37 enfants ce qui correspond à 26 familles (tous membres de l'association).

Pour l'année scolaire 2014/2015, le bureau est composé de Magali Beauval (présidente), Maria Da Silva (vice présidente), Séverine Machon (trésorière), Valérie Hatot et Anne-Laure Rey-Robert (secrétaires). A chaque rentrée scolaire ce bureau est élu lors de l'assemblée générale.

Cette année le sou des écoles a financé les sorties piscine de la classe de Mme Riffaud (GS-CP-CE1), l'activité cirque de la classe de M. Scremin (CE2-CM1-CM2) et l'achat de "caddies" (sorte de voitures sans pédales) pour jouer dans la cour.

Notre association a organisé 3 manifestations : la vente de fromages (comté, morbier et mont d'or) aux vacances de la Toussaint, puis le marché de Noël fin novembre et enfin la 2eme édition de la Trioraïse le mois dernier (randonnée VTT).

Nous organisons aussi un goûter de Noël au cours duquel le Père Noël livre en personne des livres ou du matériel commandés par les enseignants.

Nous clôturons l'année par la kermesse (le 19 juin cette année) : jeux pour les enfants puis repas partagé avec les parents.

Cette année, afin de resserrer les liens entre les familles et surtout faire plaisir aux enfants pour finir cette année, nous organisons une sortie familiale le dimanche 14 juin à Peaugres. Nous espérons que cette sortie conviviale connaîtra un vif succès auprès des parents et du personnel encadrant l'école.

La prochaine manifestation aura lieu fin octobre avec la traditionnelle commande de fromage en provenance du Doubs, avec une livraison au retour des vacances de la Toussaint mais nous reparlerons à la rentrée du programme des manifestations pour l'année scolaire 2015-2016.

Renseignements: lesoudesecolestriors@gmail.com

Fête des voisins vendredi 29 mai 2015 :



Comme chaque année fin mai, les Trioraïses ont été invités à sortir tables et chaises, gâteaux apéritifs, boissons et grignotages en tout genre pour se retrouver dans leur quartier, leur rue, ou sur la place du village. En 2015, des fêtes ont été organisées sur

certaines quartiers et une fête sur la place du village (apéro offert par la mairie). Il a été possible aussi de passer se saluer au cours de la soirée. Toutes les générations ont pu fêter ce moment convivial entre voisins.



Comité des fêtes

Calendrier des festivités

Dimanche 12 juillet 2015 :

Repas Taureau

Banquet sur réservation à la salle des fêtes (pour les Trioraïses qui souhaitent se joindre au Comité pour préparer cette journée : réunion le vendredi 26 juin à 20h30)

Vendredi 24 juillet 2015 :

Soirée familiale pour tous

Repas sur réservation (permanence pendant les heures d'ouvertures de la buvette municipale) – animation surprise prévue

Samedi 14 novembre 2015 à 20h : date à retenir

Soirée Théâtre

Janvier 2016 :

Festivités Saint-Vincent

Du vendredi 22 janvier au mardi 26 janvier – Dégustation des bugnes chez les Présidents le dimanche 24 janvier –

Nous aurons l'occasion de reparler de cette fête et de son organisation. Le « tableau 2016 » compte sur votre présence pour partager ces journées trioraïses. Présidents Jean-Paul et Marie-Noëlle Pernaut, Vice-présidents Michel et Nicole Bouy, Assesseurs Raymond et Nadine Bonnet, Bacchus Jean-Marc et Isabelle Coindre.

Mairie

Buvette municipale

Du 20 juillet au 26 juillet 2015, semaine «buvette municipale» de 18h à 21h – Pour conserver la licence IV après la fermeture du dernier café de Triors, la mairie ouvre chaque année sa buvette municipale, à la salle des

fêtes. Venez nombreux partager ce moment convivial, ouvert à tous, petits et grands. (vendredi 24 juillet, Cf Comité des fêtes)

Forum des associations – salle des fêtes de Triors

Date à retenir : samedi 5 septembre de 9h30 à 12h

Cette manifestation réunit les 3 communes de Triors, Parnans et Châtillon St Jean. Cette année, c'est Triors

qui accueille. C'est l'occasion, pour les associations présentes ce jour là, de rencontrer de nombreux visiteurs et de présenter les différentes activités proposées sur ce territoire.

Semaine Bleue



Dans la cadre de la « Semaine Bleue » les membres du CCAS de notre commune organiseront le **mardi 13 octobre 2015** « la Journée bleue à Triors ».

Événement national dédié aux seniors, la Semaine bleue décline dans la Drôme de nombreuses activités. L'équipe de notre CCAS, a souhaité s'associer à cette manifestation, et organisera « la journée bleue Trioraise » le mardi 13 octobre de 15h30 à 18h (salle des fêtes). Temps convivial

ouvert à tous les Triorais, seront particulièrement conviés les seniors de plus de 60 ans accueillis par les enfants scolarisés à Triors. Cette rencontre a pour objectifs de favoriser le lien social intergénérationnel, mais aussi de placer les enfants dans un environnement plus large que le cercle familial et scolaire et de permettre aux personnes âgées de partager leur savoir, d'exprimer leurs talents, à travers un échange avec les enfants qui auront en réserve quelques surprises... et surtout de partager ensemble un bon moment.

La Drôme des jardins



Amoureux des jardins

Notre association propose à des amateurs de jardins d'agrément un programme annuel d'activités composé de visites de jardins privés et de pépinières spécialisées, de promenades botaniques, de conférences, de voyages autour du jardin (en Haute Normandie cette année) et des trocs de plantes ouverts à tous et fournit des infos diverses sur les foires aux plantes....

LA DROME DES JARDINS a organisé le samedi 11 avril 2015, de 9h à 13h, un troc de plantes, de graines, d'outils, ouvert à tout le monde, adhérents et non adhérents, à la salle polyvalente de TRIORS.

Renseignements sur notre site web "la-drome-des-jardins.com" ou auprès du secrétariat de l'association dont le siège est à Triors, tel: 06 43 13 83 72

Club de l'amitié

La vie du club

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 4 Février 2015 avec la venue de nouveaux adhérents.

Comme de coutume, nous avons fait notre repas cabri chez le restaurateur Didier à St Antoine, sans fausse note.

Dans nos sorties mensuelles du Club, nous avons fait une sortie botanique "Les Iris du Grand Barbu" à Chabeuil, c'était un régal des yeux et de l'odorat.

Calendrier des festivités à venir :

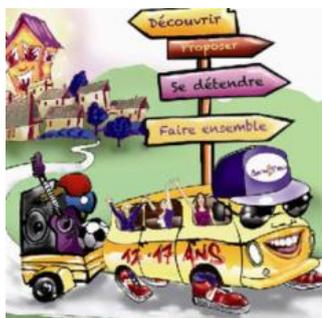
- Mercredi 3 Juin 2015 : Ferme aux papillons à Die + visite Cave
- Mardi 9 Juin 2015 : boules et coinches inter-club Chatillon, Parnans à Triors
- Jeudi 9 Juillet 2015 : pique-nique inter-club à St-Romans
- Samedi 5 Sept.2015 : Forum intercommunal des associations
- Mardi 22 Sept.2015 : Concours de coinche et de pétanque

Renseignements Elisabeth Labriet 0607182871 et Nicole Renoir 0475453283

Forum intercommunal



Animation jeunesse



L'anim' 2 Prox 12-17 ans, vous connaissez !

Anim2prox » est un dispositif d'animation de proximité qui s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans pour les 18 communes rurales de la communauté d'agglomération. Tout au long de l'année, l'équipe

d'animation accueille les jeunes pour des ateliers, de l'accompagnement de projets, des animations dans les locaux jeunes, des sorties et activités sportives, culturelles et ludiques, des mini camps ... Les activités, les séjours, les soirées, les sorties sont proposés PAR les jeunes et se construisent AVEC eux. Les animateurs sont à l'écoute des envies et des idées des jeunes. En groupe, ils en discutent et construisent les projets.

Les tarifs des activités sont toujours calculés en fonction du quotient familial et pour profiter des animations

chaque jeune doit à minima s'acquitter d'un "droit d'inscription" annuel d'au maximum 2 €.

Cet été Anim2prox propose un **grand choix d'activités et de mini camps pour les 12 -17 ans.**

Comment ça marche ?

Les jeunes concernés recevront prochainement dans leur boîte aux lettres le programme de l'été.

Des chantiers sont aussi organisés en lien avec les élus des communes qui ont un projet local à réaliser et qui correspond aux capacités des jeunes. C'est ainsi qu'à **Triors**, pendant les vacances d'avril, un groupe de garçons et filles a participé aux travaux d'aménagement du jardin dans l'école et à la réfection des peintures de la grille de la même école. Une indemnité de 6€/heure est versé par la commune à Anim2prox. Cette cagnotte permet à ces jeunes ados de réaliser alors à moindre coût un projet qu'ils ont eux-mêmes construit.

Contacts Tel : 04 75 71 66 23/06.83.84.12.35

Mail : anim.jeunes@valenceroansagglo.fr

Appel aux Artistes Triorais

Séverine Machon et Marie-Noëlle Pernaut profitent de ce bulletin pour lancer un appel à tous les artistes triorais, quel que soit leur âge, quel que soit le mode d'expression de leur art.

Si vous êtes Triorais, jeunes ou moins jeunes, si vous avez une âme d'artiste et si vous l'exprimez à travers des créations sur divers supports, avec divers matériaux, cet appel vous concerne !

Nous réfléchissons à l'organisation d'un « salon des Artistes Triorais », pour une exposition publique de

leurs créations, avec pour objectif de découvrir les œuvres de chacun, et de profiter de cette manifestation pour créer un moment de rencontre entre les artistes eux-mêmes, entre les artistes et les triorais, entre les artistes et le public. Peintres, plasticiens, sculpteurs, photographes, et bien d'autres talents encore..., Triorais qui êtes intéressés, dans un premier temps, faites vous connaître en déposant vos coordonnées à la mairie.

Nous prendrons contact avec vous.

État civil 2014 – 2015

2015

Naissances 20015 : - Sasha TARAVEL né le 02 mars 2015

- Clément ROGÉ né le 19février 2015

Mariages 2015 : - Mariage M. HANSBERQUE Pascal et Mme HORVATHOVA Adriana le 14/02/2015

Décès 2015 : - /

2014

Naissances 2014 : - BENOIST Colline née le 15 août

- PATEL Lyana née le 9 mai à Romans sur Isère

Mariages 2014 : - M. LEFEVRE-MOURNETAS Loïs et Mlle LEYDIER Émilie le 30 août

- M. ALEXANDRE Julien et Mlle BRUYÈRE Valérie le 26 juillet

- M. GAUTHIER David et Mlle GERMAIN Nathalie le 28 juin

- M. FA HOUÏ Sébastien et Mlle MILLOT Alexandra le 17 mai

Décès 2014 : - Mme MENARD Geneviève née TREMPÉ décédée le 15 juin

- M. ROLANDEZ Louis décédé le 17 avril

- M. TARDY Émile décédé le 15 mars



L'équipe de rédaction du bulletin vous rappelle que vous pouvez réagir aux articles, les critiquer, nous soumettre des idées d'articles...